

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1173 du 19 octobre 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1173

EDITORIAL : Le libéralisme exclu des médias français pp. 1-2

CONJONCTURE : La fin des monopoles ? pp. 3-4

ACTUALITÉ : Obama : victoire à la Pyrrhus ? p. 4 - Prix Nobel d'économie financière p. 5 - Brignolles : de quoi s'étonner ? p. 5

DEMANDEZ LE PROGRAMME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

Le libéralisme exclu des médias français

Avez-vous vu récemment une émission de télévision où aurait été invité un libéral avéré ? Avez-vous entendu récemment une interview radiophonique d'un libéral avéré ?

Si c'est le cas, vous avez de la chance, car c'est un constat : les médias ignorent sciemment ou involontairement le libéralisme. Quand par hasard ils en parlent, c'est encore pire : c'est pour le dénigrer, le caricaturer. Il est vrai que les journalistes ont pour les trois quarts d'entre eux des sympathies pour la gauche : c'est le vote de la rédaction d'un grand journal du matin réputé de droite, voire même libéral. Mais ils pourraient au moins pousser la conscience professionnelle jusqu'à donner la parole à des gens qui ne partagent pas leur opinion et surtout à ceux qui sont politiquement incorrects : les libéraux.

Les relations entre les médias français et le libéralisme

étaient l'objet du forum organisé mercredi à Paris à l'occasion de l'assemblée générale de l'ALEPS. C'est que le prix de la chronique libérale venait d'être attribué à Eric Brunet, journaliste qui intervient sur RMC et BFM TV. Or, Eric Brunet est l'un des très rares journalistes qui osent afficher publiquement leur libéralisme. Son livre, paru en mai dernier, « Sauve qui peut » est lucide, attrayant et courageux. Dans son intervention, le lauréat a mis en évidence que les journalistes constituent une corporation si fermée et si sectaire que tout le monde doit s'aligner sur les idées dominantes (de gauche) et que ceux qui contesteraient la pensée unique sont l'objet de discriminations et ne graviront jamais les échelons de leur antenne. Un véritable terrorisme intellectuel règne dans les rédactions. Etre de droite, et pire encore être libéral, ce n'est pas être journaliste. >>

BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Le libéralisme exclu des médias français (suite)

Comment en est-on arrivé là et pourquoi ?

Francis Balle, le grand universitaire spécialiste de la science des médias (il a été vice-chancelier de l'Université de Paris et membre du CSA) a souligné que ce qui distingue le journaliste français du journaliste anglo-saxon. Celui-ci est surtout attaché à rendre compte des faits, aussi fidèlement que possible, il a un devoir de véracité, de rigueur, de prudence et de sincérité. Quatre impératifs auxquels visiblement les journalistes français ne se rendront pas, car ils verront les faits en fonction de leur opinions, persuadés comme Hegel que les faits n'existent pas et que chacun a sa propre vérité. C'est le chemin le plus court vers la désinformation.

“ La presse n'est pas un service public, c'est une liberté publique ”

Mais pourquoi déboucher sur l'anti-libéralisme ? Le débat fait apparaître plusieurs causes :

1° Le libéralisme n'est pas inscrit dans l'histoire ni dans les mœurs politiques de la France, pays de tradition étatiste. Chez nous les auditeurs ou téléspectateurs sont réceptifs au message suivant lequel l'Etat n'est pas garant des libertés (version libérale), mais gérant des libertés (version dirigiste, colbertiste et jacobine).

2° Puisque la qualité de la relation des faits est seconde par rapport à l'opinion du journaliste, peu importe la source de l'information. Ce peut être l'Agence France Presse, ou les journaux de presse écrite (on peut observer ce qui fait la une à la télé en lisant Le Monde de la veille). Mais ce sont de plus en plus des sources « officielles » qui alimentent les médias, ce qui est intéressant pour les journa-

listes qui savent que les Français attendent tous les jours une décision qui relève de l'Etat et de la classe politique. A vivre à l'heure de Matignon ou de l'Elysée, on ne vit plus à l'heure de la réalité.

3° La corporation des journalistes est très solidaire et puissante. Il y a 37.000 cartes de journalisme, ouvrant droit à un certain nombre d'avantages (notamment fiscaux). Si l'un des journalistes est pris à partie, l'esprit de corps réagit immédiatement. Or, dans un pays étatisé, le libéralisme prend l'allure d'une agression. Le bloc médiatique veille à son monolithisme et son invulnérable.

4° Enfin, et non le moindre (et Francis Balle et Pascal Salin d'insister sur ce point), en France les « entreprises de presse » ne sont pas considérées comme des entreprises ordinaires. Au nom de la pluralité d'expression, des entreprises de presse sans clients continuent à vivre grâce aux deniers publics. Il n'est pas question de soumettre les médias aux lois du marché : le client auditeur ou téléspectateur n'a pas à sanctionner la qualité des émissions. Même sans audimat, la chaîne ou l'émission continuera.

Dans le débat, il apparaît aussi que la qualité des médias vient de leur formation, non seulement dans les écoles de journalisme en situation d'oligopoles et qui distillent un message anti-libéral, mais aussi dans les manuels et les enseignements de l'Education Nationale. Dans son ouvrage « La France aveuglée par le socialisme », Philippe Nemo démontre cette continuité entre la manipulation intellectuelle dans les écoles, collèges et lycées, et le parti pris idéologique des salles de rédaction. Au fond, un pays a les journalistes qu'il mérite !

Les libéraux doivent évidemment

tirer les leçons de cet état d'esprit, de cet état de fait. Par principe, ils savent bien que la presse est une activité marchande comme une autre, et les journalistes trahissent leur mission en se soumettant à la pensée unique et aux deniers publics alors qu'ils devraient être les premiers à défendre la liberté d'expression contre la main mise du pouvoir. La privatisation totale de la presse, la suppression des subventions et privilèges devraient être prioritaires dans un programme libéral.

En attendant, il faut trouver d'autres moyens pour informer les Français, pour éclairer l'opinion publique sur les perspectives d'une offre politique nouvelle, celle d'un programme libéral. C'est ce que l'ALEPS, parmi d'autres, a entrepris en lançant depuis quelques mois les forums de libertés : échanges entre citoyens en dehors des partis politiques, pédagogie des expériences libérales à l'étranger, apprentissage d'une société où l'on a rendu un espoir, et à pousser la classe politique dans cette direction. Aujourd'hui les Français ont envie de tout casser, maintenant il faut leur donner l'envie de tout bâtir.

“ Soutien nécessaire aux journalistes et aux écrits libéraux ”

Il faut que chacun se sente solidaire et mobilisé, que l'on suive et soutienne des journalistes exceptionnels comme Eric Brunet, Ivan Rioufol, Yves de Kerdrel, et que l'on donne aux écrits libéraux, comme cette Lettre par exemple, la publicité, la diffusion et le soutien financier dont ils ont besoin.

La liberté des médias est à bâtir si l'on veut que les médias fassent place à la liberté.

Jacques Garello

LA FIN DES MONOPOLES ?

Marx en a rêvé. La liberté économique l'a fait. Voici la fin des monopoles.

Mais pas nécessairement celle que Marx attendait, car le « monopole du grand capital » n'a jamais existé que dans ses fantasmes ou ceux de feu Georges Marchais.

En revanche, voilà des années que nous subissons le joug de monopoles publics, chasse gardée de l'Etat, de ses agents et de ses partenaires. Or, il se confirme que sous les coups de boutoir de la liberté, de l'évolution des marchés et des techniques, et avec l'aide de la législation européenne, les monopoles publics sont en voie de disparition : tant mieux pour les consommateurs, usagers et contribuables que nous sommes tous.

Service public = monopole public

C'est l'équation traditionnelle en France. Mais elle a maintenant du plomb dans l'aile. Les récentes grèves de la SNCF ont été organisées par la CGT et Sud Rail pour bloquer l'ouverture du transport des voyageurs à la concurrence. EDF commence à s'inquiéter de la « guerre des tarifs », qu'elle est en train de perdre, et propose de nouvelles offres commerciales pour masquer la hausse de son électricité. De même, La Poste craint déjà les conséquences de la hausse au 1er janvier prochain du prix du timbre.

Pourtant, jadis rien n'aurait pu troubler le Service Public à la française, suivant la fameuse équation : à service public monopole public. Quel paysage reposant que celui des entreprises publiques : l'électricité, avec EDF, le gaz, avec Gaz de France, le train, avec la SNCF, l'avion avec Air Inter et Air France, la radio et la Télévision avec l'ORTF ! Aujourd'hui ces dinosaures ont disparu ou sont en voie de disparition.

Ils avaient pourtant toute la légitimité des juristes de Bordeaux, les Hauriou, Duguit, Jèze et compagnie, qui expliquaient que la gratuité, la continuité et l'égalité devant le service public en interdisaient les pratiques marchandes : quelle entreprise pourrait atteindre tous ces nobles objectifs ? Objectifs considérés comme vitaux pour la marche du pays. Tant qu'à faire dans le vital, pourquoi ne pas organiser un mono-

pole public du pain ou de la viande ?

On consomme des services, non des produits

La première erreur de cet aveuglement juridique et politique venait de l'assimilation entre produit et service. Ce que le consommateur ou l'utilisateur recherche, c'est un service, et il peut être rendu par différents moyens et produits. Il est donc stupide, mais on a mis du temps à le comprendre (que n'avait-on lu Bastiat ?) de penser que l'instauration d'une entreprise unique, verrouillée par la loi, appelait ipso facto un monopole.

La SNCF a mis du temps à comprendre qu'elle était concurrencée par l'avion ou le bus, suivant les distances, puisque ce qui compte pour les Français c'est d'être transportés. Et la concurrence se fait justement sur les différences entre produits : prix, durée, confort, accessibilité, etc. C'est la diversité des services rendus qui fait la concurrence. Et plusieurs « produits » peuvent rendre un service comparable (mais non identique). Croire qu'on verrouille le marché parce qu'on interdit de produire un service strictement identique, c'est ne rien avoir compris.

La deuxième erreur aura été d'oublier la dynamique de l'innovation, car la concurrence n'est pas une situation de marché, statique, donnée une fois pour toutes, mais un processus dynamique, qui se déroule en permanence. L'Etat a-t-il instauré un monopole de la radio et de la télévision sur son

territoire ? On a vu fleurir les radios, puis les TV périphériques, émettant depuis le Luxembourg ou Monaco. En attendant le câble ou la parabole. Le monopole du courrier ? On a vu le fax et aujourd'hui internet, provoquant du coup un effondrement du courrier « classique » : 18,6 milliards d'objets expédiés en 2004, 14 cette année, 10 en 2018 !

La loi protège le monopole

Demeurait encore un obstacle à la concurrence, entretenant l'illusion chez les tenants et les privilégiés des services publics que la situation pourrait durer éternellement. Cet obstacle, c'était la loi. Certes elle ne pouvait empêcher des compagnies aéronautiques concurrentes de survoler les frontières, mais elle pouvait empêcher une compagnie étrangère d'exploiter des liaisons à l'intérieur du territoire français. De même, les gens pouvaient prendre le bus ou l'avion, mais la SNCF pouvait seule faire rouler des trains ; de même encore les lettres pouvaient nous parvenir par internet ou par fax, mais La Poste pouvait seule transporter des lettres. Au nom du service public, on n'a cessé de protéger le monopole d'Etat.

C'est l'Europe qui a fait voler en éclats ce privilège. L'Europe, si bureaucratique soit-elle, a dû appliquer les principes de concurrence inclus dans les traités qui la constituaient. Or, si la libre concurrence est un des principes fondateurs des traités européens, la notion de service public en est quasi-absente. >>

La fin des monopoles ? (suite)

Mais les signataires du Traité de Rome, du côté français, n'avaient pas imaginé que le principe de libre concurrence pourrait un jour être opposé au service public : les Français croient fermement que les « grands monopoles » sont l'apanage du secteur privé.

Les « services d'intérêt général » tuent les anciens monopoles

L'Europe parle peu de service public et se réfère plutôt à ce qui est nommé « service d'intérêt général ». Certes, la notion de service d'intérêt général peut conduire à imposer certaines règles, comme le service universel (n'exclure personne, ou un service cinq jours par semaine par exemple pour le courrier, ...). Mais la porte était ouverte : il n'y avait aucune raison d'empêcher plusieurs entreprises, acceptant ces contraintes, de rendre le service. Des séries successives de directives européennes, fixant des dates butoirs, ont obligé tous les pays à ouvrir leurs anciens monopoles publics à la concurrence.

Tous les secteurs ont été concernés, certains depuis longtemps, d'autres plus récemment. La France a fait de la résistance, choisissant les dates les plus tardives ou essayant d'édulcorer les directives. Mais le résultat est là : les monopoles publics ont disparu. Dans certains secteurs, les concurrents ont une part majoritaire du marché : pour la radio, la télévision, le transport aérien, le téléphone, ... Dans d'autres cas, le processus est plus lent car, au départ, les particuliers sont peu touchés : une entreprise qui doit distribuer cent mille lettres a intérêt à faire jouer la concurrence, ce qui intéresse peu le particulier qui poste une lettre par semaine.

On le voit avec l'électricité. Au départ, la concurrence intéresse les industriels à forte consommation, moins le particulier. Actuellement, l'EDF fournit encore 92,7% de l'électricité ; mais maintenant la brèche est ouverte ; désormais la guerre des tarifs commence et les clients y trouveront leur compte. De même, la concurrence balaie tout sur son passage en se jouant

des contraintes techniques : on distingue ce qui circule dans le réseau (des trains, de l'électricité, du gaz, ...) et le réseau lui-même (les rails, les fils, les tuyaux, ...).

Désormais, la question du statut de l'ancien monopole public se pose ; presque partout, il a été privatisé. La France reste à la traîne, même si la privatisation a déjà touché de nombreux secteurs ; il y a quelques solides bastions de résistance, comme tout ce qui touche à la protection sociale : assurance maladie, retraites. Ici les directives qui datent pourtant de 1992 n'ont jamais été appliquées.

Mais à terme ces survivances archaïques disparaîtront et, avec elles, les coûteux avantages acquis par certains de leurs salariés. Sera enfin rétabli l'ordre logique des choses : l'entreprise est là pour le client. C'est sa raison d'être. Le monopole est mort. Vive le client !

Jean Yves NAUDET

Obama : victoire à la Pyrrhus ?

Le moratoire accordé au Président est le fruit de l'incohérence des Républicains

La victoire d'Obama est réellement à très court terme. Sans doute le plafond de la dette de l'Etat fédéral a-t-il été relevé par le Congrès et « le gouvernement est ouvert », on va pouvoir payer fonctionnaires et fournisseurs de Washington. Mais ce relèvement ne permet d'aller que jusqu'à mi-janvier. Le montant de la dette devra être rediscuté le 7 février. Le financement de l'Obamacare, véritable nationalisation de la santé, n'est donc toujours pas assuré à long terme. Evidemment cela n'empêche pas le Président et les démocrates de parader : la victoire médiatique est incontestable.

C'est du côté des Républicains que les choses sont en train de se gâter. On pouvait penser que le GOP (Great Old Party) était sorti de sa médiocrité intellectuelle et avait enfin retrouvé un élan vital sous la poussée des Tea Parties, qui lui avait valu de remporter les dernières élections et de tenir la Maison Blanche sous son contrôle. Mais les vieux routiers de la politique politicienne ont oublié qu'ils devaient leur position majoritaire à ces millions d'électeurs qui, au sein des Tea Parties, voulaient en finir avec les renoncements et les compromis de la classe politique. Les Républicains

ont donc perdu en lâchant prise, trahissant la fraction la plus dynamique de leur électorat. Ted Cruz, sénateur du Texas et leader des Tea Parties, n'a pas l'intention de relâcher la pression sur le Congrès, car si le « shut down » a été impopulaire, l'Obamacare et l'énorme dette fédérale (16.700 milliards de dollars, soit près de 100 % du Produit Intérieur Brut américain) continuent à inquiéter voire à révolter des millions d'Américains. Pour l'instant la société politique a pris sa revanche sur la société civile. « L'establishment de Washington refuse d'écouter le peuple américain » (Ted Cruz). •

Prix Nobel d'Economie Financière

La finance devient-elle le thème majeur de la science économique ?

Robert Shiller (Yale), Eugène Fama et Lars Hansen (Chicago) se sont vus décerner lundi le prix Nobel d'Economie pour leurs travaux sur la théorie des marchés financiers.

Fama a entendu démontrer « l'efficacité des marchés financiers » : ils sont assez bien organisés pour que les cours des titres soient significatifs, il y a un « juste prix » des actions, obligations, produits dérivés et autres actifs. Shiller, à l'inverse, insiste sur le comportement des acteurs sur les marchés : l'information dont ils disposent est incertaine, ils sont sensibles aux vagues d'optimisme ou de pessimisme qui agitent le monde de la finance et qui sur-estiment ou

sous-estiment le prix d'un actif. Hansen, l'économètre, propose des modèles statistiques qui rappellent un peu le fameux « baromètre de Harvard » qui prévoyait la météorologie financière (et qui en 1929 indiquait le beau fixe à la veille du krach d'octobre).

Certes, il est bon que les économistes essaient d'explorer ce monde de la finance tellement ignoré du grand public et souvent abordé à partir d'aprioris idéologiques : l'Etat est omniscient, la bourse est un casino, etc.. Sans parler de ceux qui, avec insistance, séparent finance et économie réelle, un simple non sens. D'autre part, il y a un débat de fond engagé depuis quelques

années : faut-il contrôler et « réguler » les marchés financiers ?

Il n'en demeure pas moins que l'économie financière occupe trop l'esprit des économistes actuels, qui en oublient parfois les extraordinaires progrès réalisés en science économique par la théorie institutionnelle. D'ailleurs, les marchés financiers ne sont-ils pas conditionnés par leur environnement institutionnel : quelle politique monétaire et budgétaire ? quelle fiscalité ? quels droits de propriété ?

La conclusion est que les Nobel ne se valent pas, même s'agissant de l'économie. Et ne parlons pas des Nobel de la Paix, dont l'attribution tourne parfois à la farce (Al Gore et le GIEC) ! •

Brignoles : de quoi s'étonner ?

Les commentaires ont été démesurés et le résultat n'est pas surprenant

Alire la grande presse, les élections de Brignoles ont changé du tout au tout le paysage politique français. Voici l'annonce d'une conquête d'un nombre considérable de municipalités par le Front National, voici une cohorte de députés européens frontistes, voici le premier parti de France, etc.

Il faudrait d'abord mettre l'évènement en perspective : c'est la troisième fois en deux ans que les électeurs de Brignoles sont conviés aux urnes pour élire un conseil général, à la suite de l'annulation des deux scrutins précédents, l'un ayant donné 5 voix d'avance au candidat du FN, le deuxième 13 voix d'avance au maire communiste. Le Front National n'a donc pas poussé spontanément en terre inconnue. Sa large avance cette fois-ci tient pour l'essentiel à la défection des électeurs de gauche.

Cette défection est-elle une surprise ? Certainement pas : beaucoup de ceux qui ont voté Hollande ne trouvent pas leur compte. En dépit de Taubira et Duflot, communistes (« La gauche ») et écologistes n'ont pas eu tout ce qu'ils attendaient. Quant à ceux qui voulaient avant tout abattre Sarkozy, ils s'en mordent les doigts, la situation s'est dégradée dans tous les domaines. De façon plus générale, la désillusion des électeurs, quels qu'ils soient, est générale. On la retrouvera, et certainement encore accentuée, dans quelques mois.

Enfin, le Front National est-il l'épouvantail qui doit apeurer les oiseaux électeurs dans les prochains scrutins ? Oui et non. Oui, si l'on analyse le programme de Marine Le Pen, à la fois anti-américain, anti-européen, anti-mondialiste, anti-capitaliste, anti-libéral. Mais qui l'a vraiment entendu ?

Non, car le succès électoral du Front débouche sur une impasse. Une grande partie des électeurs du Front est faite d'orphelins de l'opposition et rejette la classe politique – on les comprend – une autre partie vient de couches populaires angoissées par le chômage, l'insécurité, dont l'étranger (et notamment l'immigré) est tenu pour responsable. Tout cela n'a évidemment pas de contenu objectif ou réaliste, et ne saurait passer pour un programme de gouvernement, ni surtout pour un renouveau français. Pour le renouveau, il vaut mieux reporter son espoir sur la mobilisation de la société civile qui s'est retrouvée dans les rangs des abstentionnistes : deux tiers au premier tour, une moitié au deuxième. Le voilà, le premier parti de France, en attente d'une offre politique nouvelle. Reste à lui donner un élan libéral. •

Demandez le Programme

Je ne reproche pas à l'opposition d'avoir les yeux fixés sur les municipales et les européennes, il faudra bien sortir les sortants. Je lui reproche de retarder sans cesse la présentation d'un programme complet et cohérent, et de se livrer à la guerre des chefs et aux savants compromis. Le choix des hommes est second par rapport à celui des programmes. Ici, je m'occupe avant tout de programme : les Français veulent des réponses aux défis majeurs actuels.

J'ai déjà évoqué quatre de ces défis, qui touchent à l'école, aux impôts, à la protection sociale et au logement. Je vous invite maintenant à ouvrir le dossier de la réglementation : les Français sont victimes de « harcèlement textuel ».

Jacques Garelo

Le constat :

Vous croulez sous le poids de textes illisibles et changeants

Vous ne pouvez être en règle, sauf à engager des coûts considérables

Vous êtes dans l'incertitude, vos projets sont remis en question

L'inflation législative vient de l'administration française et du droit européen

La proposition :

Rendre l'initiative des lois au Parlement et au peuple (referendum d'initiative populaire)

Supprimer le privilège juridictionnel de l'administration française

Réduire le droit européen et appliquer le principe de mutuelle reconnaissance des normes

Diminuer la sphère de l'Etat

Inflation de la législation et déclin du droit

11.500 lois, 280.000 décrets

C'est approximativement le nombre de textes qui aujourd'hui encadrent la vie et l'activité des Français : ils ne sont pas dépourvus, le législateur veille sur eux. Cette « inflation législative », comme on dit, s'est accélérée depuis quelques années.

En matière pénale, quatre lois sur la récidive se sont succédées depuis 2007. En matière fiscale, un quart des lois de finances est

rectifié chaque année et il n'y a pas moins de 60.000 directives ministérielles pour permettre au fisc d'éclaircir les relations avec les contribuables !

Cette multiplication de textes n'a rien à voir avec ce que l'on appelait jadis une loi.

La loi, qui établit une règle de droit, doit avoir pour caractéristiques :

- la durée : on ne peut changer les règles chaque jour.

- la simplicité : si nul n'est censé ignorer la loi, encore faut-il qu'elle soit lisible et compréhensible de tous ; le Code Civil avait moins de 100 pages en 1804.

- la généralité : la loi définit les règles générales, elle ne peut s'occuper des moindres détails ; or aujourd'hui les textes ne posent plus les principes généraux, ils veulent prévoir tous les cas possibles et concernent finalement des têtes d'épingle.

Les textes législatifs, réglementaires, ou communautaires, n'ont plus rien à voir avec la loi : c'est de la « législation », ce n'est plus du droit. Le droit repose sur des principes universels et intemporels comme le respect de la vie, de la liberté et de la propriété, alors que des législations se sont multipliées pour introduire les atteintes à la vie, à la liberté et à la propriété. Une loi Taubira détruit la famille, une autre loi Taubira détruit le droit pénal, la loi Gaysot détruit le logement privé, la loi Duflot détruit la location.



Les tables de la loi tiennent en dix commandements

Les déclarations universelles des droits de l'homme (et particulièrement celle des Nations Unies) sont elles-mêmes contraires à certains droits individuels, tels qu'établis par le droit naturel. Finalement, quand on dit « la loi c'est la loi » on fait du législateur l'arbitre suprême, il peut voter des textes imposant la discrimination raciale ou religieuse, détruisant la famille, confisquant la propriété.

Les coûts de cette inflation

Avec une multiplicité de textes, il est difficile d'être en conformité avec la réglementation. La réglementation crée l'incertitude juridique et empêche de faire des projets à plus long terme, car on ne sait pas si les règles d'aujourd'hui seront toujours en vigueur demain.

Incertitude

Yves de Kerdrel a écrit au cours de l'été 2011 un article intitulé : « Borloo fait de l'ombre au soleil ». En effet, après que « les Grenelle » aient pondu quelque 250 textes, dont certains prévoyant des subventions et des exemptions fiscales pour l'utilisation de l'énergie solaire, l'offensive contre les niches a abouti à tout supprimer, au grand dam des entreprises qui s'étaient lancées dans cette aventure. Autre histoire : les Français qui se sont préparés à investir dans l'immobilier avec des lois d'exemption fiscale (Scellier, la dernière en date) ont été amenés à réviser leurs plans parce que le Scellier a disparu sans crier gare. Enfin, les entreprises savent bien que l'un des freins à l'embauche est la volatilité du droit social : chaque semaine une dizaine de pages de droit social est publiée, modifiant les règles du « contrat » de travail.

Quant à la fiscalité, la Cour des Comptes a constaté : « le Code des impôts est devenu, aux yeux même de l'administration, inintelligible ».

L'exemple le plus récent de l'instabilité et de l'improvisation fiscales est donné par l'impôt sur les sociétés. Après avoir présenté dans le projet de lois de finances pour 2014 un impôt assis sur l'excédent brut d'exploitation (EBE), le gouvernement, sans en référer aux commissions parlementaires, retire vingt quatre heures plus tard cette disposition pour lui substituer une surtaxe de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés portée à 38% en 2015 et 2016.

Coûts directs et indirects

Les entrepreneurs, artisans, exploitants agricoles ou membres

d'une profession libérale, doivent passer des heures pour essayer d'être en règle, ou sont obligés de faire appel à des comptables et des conseillers pour ne pas encourir les foudres du fisc, de l'inspection du travail ou de la santé publique. C'est autant de temps perdu, ou de temps acheté.

L'incertitude elle-même est coûteuse car pour l'atténuer ou s'en prévenir, on va souvent raccourcir son horizon : on finit par s'enfermer dans le court terme, attendant que le ciel se dégage pour essayer de voir et d'aller plus loin dans les projets.

C'est aussi des coûts supplémentaires qu'il faut engager pour se mettre en conformité avec la législation, qui imposera sans cesse de nouvelles normes.

Au total, ces coûts aboutissent au freinage global de l'activité : moins d'investissements seront lancés, moins d'emplois seront créés, moins de pouvoir d'achat sera distribué.

En 2011, le prix Nobel d'économie Edmund Phelps a estimé à un point de croissance le coût total de la réglementation. Quand la croissance potentielle est de 2%, on n'aura en fait que 1% de croissance. Milton Friedman, autre Nobel, avait déjà fait un calcul similaire pour les Etats-Unis il y a trente ans.

Mais pourquoi tant de gaspillages, tant de freins à l'initiative et au succès ? Pourquoi tant de textes ? Et que peut-on y faire ? Ce sont les questions que j'aborderai la semaine prochaine (si d'ici là votre Nouvelle Lettre n'est pas interdite par décret).



UPV 83 : les chefs d'entreprises prennent l'initiative des forums

Jusqu'à présent les forums des libertés étaient à l'initiative d'instituts, de cercles, d'associations (une dizaine en France à ce jour).

A Toulon, ce sont les chefs d'entreprises qui ont estimé que la meilleure façon d'en finir avec la propagande anti-entrepreneurs, anti-profits, anti-concurrence, était de lutter contre l'« illégitimité économique » en trouvant les idées et les faits qui convaincront les gens que l'entrepreneur n'est pas un exploiteur, que le profit ne se fait pas au détriment des salaires, etc.

Ainsi une série de cinq forums est programmée pour l'année 2013-2014. La série a commencé avant-hier jeudi 17 sur le thème « A quoi servent les riches ». Naturellement, c'est Jean Philippe Delsol, administrateur de l'ALEPS et de l'IREF, qui a introduit le débat. Le succès a été total et les participants se sont enquis des dates des prochains forums consacrés aux retraites, à la mondialisation et aux impôts. Les Forums répondent à l'attente d'un nouveau message facilement compréhensibles par l'opinion publique. Souhaitons que d'autres chefs d'entreprises suivent les pionniers de Toulon. L'ALEPS est là pour les accompagner dans leur démarche.



En finir avec l'angélisme pénal

Alain Laurent

Avec de solides arguments et beaucoup de talent Alain Laurent s'attaque au « judiciairement correct ». qui suggère qu'il n'y pas de vrais criminels, il n'y a que des individus qui ont souffert du contexte, familial et sociologique, qui sont victimes de la société dans une France qui ne les intègre pas et qui est globalement

raciste. L'angélisme pénal condamne non pas les coupables, mais ceux qui veulent les condamner à des peines de prison.

Alain Laurent s'attaque avec beaucoup de talent à l'angélisme pénal. Il part d'un constat terrible. Toutes ces histoires dramatiques de récidive de criminels dangereux ne sont pas le résultat d'un « manque de moyens » ou de « dysfonctionnements » mais d'une ligne de politique pénale qui évite systématiquement la prison aux délinquants. En s'appuyant sur l'idéologie de Michel Foucault et autres, les décideurs veulent « désengorger les prisons » et remettent en liberté les criminels. Le taux d'incarcération en France est d'ailleurs largement inférieur à celui de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. Au nom de la « réinsertion », les délinquants bénéficient de la clémence publique bien avant d'être condamnés.

Entre le droit-de-l'honnêteté et le néo-abolitionnisme carcéral, le système judiciaire n'en est plus un. A cela, il faut rajouter les « juges rouges » qui font non plus de l'instruction mais du social. Nous vivons l'époque de la « peur de punir », le célèbre « Il est interdit d'interdire » étant remplacé par le « Il est interdit de punir ». Mais pas pour tout le monde.

Dans une loi récente consacrée à la « lutte contre l'exil et la fraude fiscale », les socialistes ont introduit des peines allant jusqu'à 7 années d'emprisonnement et 2 millions d'euros d'amende ! Mais 2 % seulement de la population carcérale française est passible de plus de 5 années d'emprisonnement ! Pour les socialistes, un délinquant (ce qui reste à prouver..) fiscal est beaucoup plus dangereux qu'un vrai criminel.

Bogdan Calinescu

Alain Laurent, En finir avec l'angélisme pénal, les belles lettres, 2013



Assemblée Générale de l'ALEPS

C'est dans la grande salle de conférences mise à la disposition par Jean Philippe Delsol que l'ALEPS a tenu mercredi dernier son assemblée annuelle. Jacques Garelo a présenté son rapport moral : l'ALEPS, comme le libéralisme, est dans le creux de la vague. L'Université d'Été de la Nouvelle Économie a été supprimée cet été, il n'y a pas eu de grandes réunions publiques comme au cours des années précédentes. C'est, comme l'a souligné Georges Lane, trésorier, que c'est aussi le creux de la vague financière. Il est urgent que de nouveaux supports financiers viennent très prochainement porter secours à la Nouvelle Lettre et au site libres.org. A cette note pessimiste, mais réaliste, faisait pendant une note optimiste : le succès des forums, l'engagement des chefs d'entreprises et peut-être des organisations patronales, l'attente d'un nouveau message politique et plusieurs réunions en partenariat avec d'autres instituts ou associations au cours des prochains mois.

La réunion s'est poursuivie de façon bien plus stimulante, avec les prix décernés par le jury présidé par Pascal Salin : à Florin Aftalion pour son ouvrage sur la crise et la guerre (belle rétrospective du New Deal et des échecs de Roosevelt), à Philippe François pour son ouvrage sur la capitalisation, et enfin, et non le moindre, à Eric Brunet pour ses chroniques à Radio Monte Carlo et BFM Télé (il est aussi l'auteur d'un livre tonique « Sauve qui peut »).

Le forum qui a suivi, introduit par un exposé magistral de Francis Balle, a mis en évidence « l'exception française » en matière médiatique, il fait l'objet de l'éditorial de Jacques Garelo.